

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2022

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal s'est réuni le 18 mai 2022 à 19 h 00, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, Maire.

1. Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne le secrétaire de séance
2. Madame Véronique BABIN-PRÉVOST est désignée Secrétaire de séance et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal :

Présents :

M. Frédéric DUCHÉ, Maire, M. Léopold DUSSART, Mme Martine VANTREESE, M. Jean-Philippe ADAM, M. Gérard LERATE, Mme Sylvie GOULAY, M. Thierry LECOURE, Mme Armelle KRATZ, Adjoints ; Mme Colette CARON, M. Alain DAJON, Conseillers Municipaux délégués ; M. Christian LEPROVOST, Mme Véronique BABIN-PRÉVOST, M. Willy WUYTS, Mme Aurélie LORTIE, Mme Françoise LORENZI, M. Arnaud TOLLEMER, Mme Christiane CHERRIER, M. Pascal PEREAL, M. Eric DELACOURT, Mme Martine SEGUELA, M. François VAUTHRIN, Mme Sandrine DA SILVA, Mme Cyrille MIDAVEN, M. Jérémy BEN BACHIR, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Mme Jessica RICHARD, pouvoir à M. Christian LEPROVOST
M. Claude LETOURNEUR, pouvoir à M. Thierry LECOURE
Mme Caroline LEDOUX, pouvoir à M. Léopold DUSSART
M. Fabien HEYTENS, pouvoir à M. Willy WUYTS.

Absente non excusée :

Mme Anaïs DAUBENTON

3. Est adopté à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 mars 2022.
4. Délibération sur table, n°2022-55 : M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal d'autoriser le rajout d'une délibération à l'ordre du jour « Mise en œuvre du contrat d'engagement Républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État », présentée par M. Gérard LERATE
 - Les membres du Conseil municipal autorise à l'unanimité le rajout de cette délibération à l'ordre du jour.
5. Présentation du Conseil Économique Environnemental et Social (CESE) de SNA, par Mme Catherine PICARD (Présidente du CESE) et M. Hervé HERRY (Membre du CESE).

- oOo -

N°2022-37 « Été en Seine » - Demande de financement auprès des partenaires privés (mécénat)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le modèle de convention de mécénat proposé aux entreprises pour la formalisation de leur don auprès de la ville des Andelys et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et à procéder à toutes les opérations s'y rapportant ; **à l'unanimité.**

N°2022-38 FAT 2022 – Règlement de la Foire à Tout des 10 et 11 septembre 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le règlement de la Foire À Tout 2022 ; **à l'unanimité.**

N°2022-39 FAT 2022 – Fixation du prix des parkings

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le prix des parkings situés sur le domaine public à 2,50 € par véhicule et par jour, d'autoriser le Maire ou son adjoint délégué à commander les tickets et à en déduire le coût d'impression avant le

- N°2022-48** **Gratuité pour les visiteurs du Musée Nicolas Poussin chaque 1^{er} dimanche du mois**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider l'entrée gratuite au musée Nicolas Poussin chaque premier dimanche du mois ; **à l'unanimité.**
- N°2022-49** **Achat d'un tableau de Léon Coutil par le Musée Nicolas Poussin**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acter l'achat du tableau et de son intégration aux collections du musée Nicolas Poussin pour un montant de 600 € ; **à l'unanimité.**
- N°2022-50** **Convention de mise à disposition et de gestion de la maison de Cléry**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention de mise à disposition et de gestion de l'équipement avec l'ALCB ; **à l'unanimité.**
- N°2022-51** **Attribution d'une subvention à l'Association Les Amis du Patrimoine des Andelys**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de d'approuver l'octroi d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 950 € à l'association Les Amis du Patrimoine des Andelys, dit que la dépense en découlant sera imputée au chapitre 65 du budget principal, article 6574 ; **à l'unanimité (Mme SEGUELA ne prend pas part au vote).**
- N°2022-52** **Renouvellement du dispositif « chantier jeunes » du 7 au 16 juillet 2022**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de de confirmer le renouvellement du dispositif « chantier jeunes » en faveur de la jeunesse andelysienne et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et toute pièce permettant le financement de ce projet ; **à l'unanimité.**
- N°2022-53** **Attribution d'une subvention exceptionnelle pour le CSA pour le renouvellement de l'emploi aidé au sein de la section CSA FOOT**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser au titre de 2022 une subvention exceptionnelle de 4 000 € au CSA, dit que la dépense en découlant sera imputée au chapitre 65 du budget principal, article 6574 ; **à l'unanimité.**
- N°2022-54** **Installation du Conseil de Développement Environnemental**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la création d'un Conseil de développement et environnemental, les principes de composition, de désignation de ses membres et de fonctionnement tels qu'ils sont proposés dans le règlement intérieur et la charte ; **à l'unanimité.**
- N°2022-55** **Mise en œuvre du contrat d'engagement Républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le modèle de contrat d'engagement républicain à destination des associations des Andelys, précise le caractère obligatoire de signature de ce contrat par les associations de la ville pour bénéficier d'un soutien ; **à la majorité des voix (2 abstentions).**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h12.

Fait aux Andelys,
Le 19 mai 2022.

**Le Maire,
Frédéric DUCHÉ.**